

Etaient présents :

Mmes, CARON-LAGNACH, FERCIOT, GIRARD, MAUSSE, PISANI, THIERY, POIROT, RODOZ
MM. BINDNER, DORIOT, EHINGER, JOURDAIN, LEHMANN, POURCELOT, RICHE, SALESIANI, VALDENNAIRE, TIROLE

Etaient absents excusés :

Mme COMTE Nathalie

Président de séance : Marc TIROLE, Maire

Secrétaire de séance : Fabian EHINGER

1. Rénovation du parc communal d'éclairage public : attribution et signature du marché

DCM -01-02-2021

Une consultation a été lancée le 14 janvier et sept candidats ont répondu à l'appel d'offre. Après analyse par l'assistance à maîtrise d'ouvrage c'est la société HAEFELI qui arrive en 1^{ère} position avec une offre de 129 395,00 € H.T. Pour rappel les travaux consistent au remplacement des luminaires par des leds, à la mise en place d'horloges astronomiques avec possibilité de baisser l'intensité lumineuse la nuit. Ce programme est éligible aux subventions du SYDED et à la vente de CEE. Ce marché est programmé sur 12 mois à compter de sa notification, renouvelable tacitement trois fois par période de douze mois.

Vote : Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la société HAEFELI.

2. Cimetière communal : numérisation – DCM 02-02-2021

Dans le but de faciliter la gestion du cimetière communal, la commune a pris contact avec une entreprise spécialisée dans la numérisation de cimetières. Les prestations proposées sont les suivantes : la numérisation du plan avec contrôle sur site, l'étude des inhumés, la saisie des données, la procédure de reprise des concessions, celle de régularisation des concessions en terrain commun, le suivi des concessions arrivant à échéance ainsi qu'une assistance juridique.

Vote : Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Accepte le principe de la numérisation du cimetière communal,
- Valide la proposition de l'entreprise ELABOR pour montant de 22 283,73 € H.T; le groupe de travail cimetière devra se réunir avec l'entreprise afin d'affiner les prestations,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

3. Forêt : dispositif d'aide exceptionnelle de lutttes contre les scolytes – DCM 03-02-2021

La commission forêt s'est réunie en présence de l'ONF afin d'évoquer l'état des forêts qui font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéas. 7,5 ha ont déjà été coupés. L'ONF propose un dispositif d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, ainsi que le reboisement de la forêt.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF ;
- L'autorise à signer tout document afférent.

4. Modification du périmètre du syndicat intercommunal de l'union – DCM 04-02-2021

Le syndicat intercommunal de l'union dont fait partie la commune de Dampierre les Bois a engagé une procédure depuis le 26 novembre dernier visant à modifier son périmètre; à savoir le retrait de la Commune d'ORNANS et l'adhésion de la Commune de GRANDVILLARS.

En application des dispositions des articles L. 5211-18 et L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit délibérer pour faire connaître sa position.

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve les demandes de modifications du périmètre du syndicat, à savoir :

- Le retrait de la Commune d'ORNANS
- L'adhésion de la Commune de GRANDVILLARS.

5. Questions diverses :

- Marché du soir 2021 : selon le contexte sanitaire, le comité des fêtes et le conseil sont d'accord pour inscrire la commune sur des dates en mai-juin

- Choix du nom de rue pour la ZAC Saint-Laurent : à fixer lors du prochain Conseil municipal.

- Ecole maternelle : une fermeture de classe se présage; en effet à ce jour 44 élèves seraient attendus pour la rentrée 2021-2022. Les parents de jeunes enfants à scolariser sont invités à se rapprocher de l'école maternelle pour se faire connaître.

- La société CRISTEL a pris contact avec M. le Maire pour informer de son intention de développer son activité sur le site historique.

- Le Maire en tant que conseiller communautaire à PMA évoque la question de l'usine d'incinération de Montbéliard. Plusieurs scénarios sont à l'étude entre la rénovation de l'usine actuelle, la construction d'une nouvelle usine et la gestion des déchets vers le SERTRID de Bourgne (90).

- Point sur le déneigement du mercredi 10 février : rendu compliqué par les conditions climatiques et le passage matinal des services du Département avant le gros de l'épisode neigeux. A cela s'est ajouté le fait que l'employé communal a œuvré seul pour des circonstances indépendantes de notre volonté. A noter que par un souci d'écologie, seules les parties en pentes et les intersections des routes communales sont salées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20

***Affiché le 22 février 2021,
Le Maire, Marc TIROLE***